

Monsieur le Président ASSEZ DE PAROLES II FAUT DES ACTES !

Avec le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens

- nous dénonçons la guerre génocidaire menée par l'État israélien contre le peuple palestinien. **Ce sont des décennies d'une impunité totale de l'État d'Israël, alors qu'il viole en permanence le droit international, qui nous ont menés à cette situation.** Une situation qui concerne plus largement la région, avec les violations répétées par Israël du cessez-le-feu avec le Liban, et les attaques israéliennes contre la Syrie ainsi que l'occupation d'une partie de son territoire. **Nous demandons qu'il soit mis fin à cette impunité et que des sanctions soient prises tant que l'État d'Israël ne se conforme pas au droit international. Face à un génocide, il faut des actes, tout de suite !**

- nous exigeons:

.la reprise immédiate et inconditionnelle de l'aide humanitaire à Gaza, et l'ouverture des points de passage aux équipes de secours et aux journalistes

.l'arrêt des massacres et de la guerre génocidaire en Palestine, ainsi que le renoncement au plan Trump d'expulsion des Palestiniens de Gaza

.un cessez-le-feu permanent à Gaza

.l'arrêt de l'annexion de la Cisjordanie

.la fin de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid, l'application de la résolution des Nations-Unies du 18 septembre 2024, qui a donné un délai de 1 an à Israël pour mettre fin à l'occupation du territoire palestinien,

.la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, et de toutes les personnes détenues par les groupes armés palestiniens,

.un soutien à la CPI et l'application sans réserve de ses décisions

.la reconnaissance immédiate et sans condition de l'État de Palestine par la France dans le cadre du droit à autodétermination du peuple palestinien

.le droit au retour des réfugiés palestiniens (résolution 194 de l'ONU)

.la fin de l'impunité de l'État d'Israël et des sanctions y compris diplomatiques tant qu'il ne respecte pas le droit international

.la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël

.la construction d'un avenir de paix entre Palestiniens et Israéliens fondé sur l'égalité des droits

.Le respect de la liberté d'expression, de manifestation, de réunion., où, en particulier en France, la solidarité avec le peuple palestinien est constamment attaquée. En annonçant une procédure de dissolution contre le collectif Urgence Palestine, le gouvernement français accentue la répression contre la solidarité avec le peuple palestinien. Nous tenons à affirmer notre opposition à une telle mesure de dissolution.

.la lutte contre le racisme sous toutes ses formes.

Les signataires à Chambéry : ADAL, AFPS, ASEP, Alternatives Autogestion, Attac Savoie, Bâtisseurs d'espoir, Cap à gauche, Les écologistes grand Chambéry, Ensemble | 73, FSU73, Génération.s Savoie, La France Insoumise, Les jeunes insoumis, La gauche sociale écologique, La libre pensée, Ligue des droits de l'Homme, Mouvement citoyen Grand Chambéry, Mouvement de la Paix, NPA l'anticapitaliste, PCOI, POI, PCF, PS de Savoie, UL CGT Chambéry, Union syndicale Solidaires Savoie.

Association France Palestine Solidarité AFPS Boite BQ5 67 rue St François de sales 73000 Chambéry
Mail: afps.chambery@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique. Mai 2025